

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [4]

Artikel: A venir

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

femme et chef, sur les difficultés pour une femme de faire un métier jusque là presque exclusivement réservé aux hommes. Mais pour Jasmine Audemars, la question est ailleurs : « Il y a dans toute équipe de travail, a-t-elle conclu, des problèmes spécifiques aux rapports entre les personnes : entre hommes, entre femmes, et entre hommes et femmes. Problèmes qui se posent de la même manière à un rédacteur en chef ou à une rédactrice en chef. »... Une raison de plus, en somme, pour mener avec l'AGDF la lutte pour l'égalité des droits entre hommes et femmes.

C. C.

BERNE FRANCOPHONE

Des femmes parlent des femmes

La Commission culturelle féminine du Jura bernois (CCFJB) a organisé deux conférences en février, à Sonceboz et à Moutier ; l'une intitulée « La femme dans l'économie » a été prononcée par Me Marie-Ange Zellweger de La Neuveville, présidente de la Chambre d'économie publique. L'autre fut présentée par Mme Danièle Vogt-Favre, également de La Neuveville, sous le titre « La femme dans les médias », sujet traité antérieurement par la même conférencière au Forum d'Oltén en novembre 1980. (cf. Femmes suisses de janvier 1981)

Dans un compte rendu de la CCFJB, signé B. Devaux, paru dans la presse régionale après la conférence de Mme Zellweger, nous lisons :

« Un auditoire fort d'une cinquantaine de personnes, attentif, réceptif et bientôt conquis par la présence, la prestance, la finesse et, osons le dire, la beauté d'une femme, autant que par la portée de son message... Tel est le décor qu'il convient de planter avant de parler purement et simplement de la conférence donnée jeudi dernier par Me Marie-Ange Zellweger de La Neuveville. Car, peut-être précisément, l'importance du message de Me Zellweger (...) réside-t-il davantage dans la force et l'harmonie de sa présence que dans l'exposé de ses idées proprement dites. »

Ce texte a irrité beaucoup de lectrices, toutes choquées par le ton. Il est étonnant, en effet, qu'une commission dite culturelle laisse entendre que le « décor » compte davantage que « les idées proprement dites ». L'oratrice elle-même doit sans doute estimer que ces propos la disqualifient.

Nous ignorons si l'auteur de ce compte rendu est une femme ou un homme. Peu importe. Il faut constater que de tels écrits célèbrent la femme-objet en priorité reléguant à l'arrière-plan la démarche intellectuelle et toute autre valeur objective.

Peu de temps après la parution de cet article, la conférence de Mme Vogt fustigeait sévèrement l'image de la femme-objet dans la presse... Dommage que B. Devaux ne l'ait entendue avant !

Anne-Marie Steullet

VAUD

Assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne

En date du 12 février 1981, l'Union des femmes de Lausanne a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de Mme Danielle Schlozer, qui a présenté son rapport d'activité.

L'Union des femmes comptait, au 31 décembre 1980, 209 membres. Ses rencontres mensuelles, toujours appréciées des membres, n'en demeurent pas moins ouvertes à toutes les femmes. Les diverses activités sociales ont également présenté leur rapport : le Bureau juridique a compté 582 consultations, réparties en une trentaine de rubriques ; le Fonds de l'« Aide aux mères » a remis des bons d'achats de Fr. 50.— à une quarantaine de bénéficiaires. Quant à la salle de repos du Comptoir suisse, ouverte également au public, elle a connu une légère baisse de fréquentation, due peut-être au beau temps de l'année. Au sein du comité, quelques membres démissionnaires, soit Mmes Grin, Müller et Tschopp ont été remplacées par Mmes Cabrera, Vuadens et Marguerat.

L'Union des femmes « est » et aspire à « être » de plus en plus un lieu de rencontre où des femmes, qui ne se seraient jamais rencontrées, pourraient se communiquer leurs expériences, apprendre à se connaître et à s'estimer.

Selon les statuts de la Fondation Madeleine Moret, l'assemblée générale de la Maison de la femme, également présidée par Mme Danielle Schlozer, s'est tenue au cours de la même séance.

Les services réguliers, les nombreux cours et conférences, ainsi que les marchés aux puces et d'artisanat attirent toujours plus de monde. Quant à la Galerie de l'Eglantine, elle a présenté dix expositions de peintures, photos et artisanales.

Un grand merci est adressé à toutes celles qui collaborent à rendre cette maison accueillante et vivante.

O. Cuany,

pour l'Union des femmes de Lausanne

AU GRAND CONSEIL

La naturalisation des femmes étrangères mariées

Lors d'une précédente session, le Conseil d'Etat avait engagé le député(e)s (et les associations féminines) à signaler les inégalités existant dans les lois vaudoises.

Marguerite Narbel, première vice-présidente du Grand Conseil, signale celle qui concerne les femmes dont le mari demande la naturalisation. Actuellement, elles ne sont pas convoquées par la Commission de naturalisation et ne passent pas le petit examen d'histoire et d'instruction civique.

La femme mariée étrangère, dit Marguerite Narbel, doit être traitée en adulte responsable et non en accessoire ménager. Elle devrait donc être soumise à la même procédure que son mari. Il serait bon d'examiner aussi le degré d'assimilation de la femme à notre pays.

La fonction de préfet ouverte aux femmes

Lors d'une modification récente de deux lois, on a fait attention à ce que la nouvelle rédaction de certains articles permette la désignation d'une femme à la fonction de préfet ou de préfet substitut. Cette mesure a été appréciée positivement par les députés.

A. P.

JURA

Une animatrice nommée au Centre culturel

A Delémont, plusieurs candidat(e)s se présentaient pour le poste d'animateur(trice) au Centre culturel régional. Mlle Edith Courbat, diplômée de l'Institut d'études sociales de Genève, a été désignée en qualité d'animatrice permanente.

A.M. S.

A VENIR

Lyceum-Club rue de Bourg 15, Lausanne

Vendredi 10 avril : A 17 heures, récital par Angela Colonna, pianiste.

Stage de formation pour présidentes (VD)

ou membres de comité, organisé par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises.

Dates : 14-15 mai ou 19-20 juin.

Nombre de participantes limité.

Pour tous renseignements : tél. 021/24 44 32.

Centre de liaison (GE)

Assemblée générale du centre de liaison des Associations féminines genevoises le jeudi 2 avril 1981, à 20 heures à la Taverne de la Madeleine. A l'ordre du jour : élections des membres du comité, et élection d'une nouvelle présidente.

29 AVRIL : JOURNÉE DE LA FEMME À LA MUBA, BÂLE